# Procédure d'utilisation Lirao pour un constat

Dans le cadre de l'inventaire obligatoire, il vous ait demandé d'étiqueter et d'intégrer chaque nouveau bien mobilier (bien d'investissement).

Pour les biens qui ne peuvent pas être étiquetés comme ceux qui ne sont pas accessibles (ex : caméra vidéo), volumineux (ex : véhicules) ou en grandes quantités (ex : lot de 100 bancs), vous devez constater les biens.

Pour ceux qui ne pourrait pas faire l'inventaire sur leur téléphone pro, il est aussi possible de le faire depuis le site internet de Lirao avec le lien suivant : https://www.lirao.fr/inventoryconsultation/#login

Voici la procédure à suivre :

#### 1 - Inventorier

Lors de votre connexion à l'application, vous arrivez sur cette page. Pour créer un inventaire, cliquer sur « Inventaire Détaillé »



Pour inventorier l'objet indiquer dans la case recherche, le nom de l'objet.

Exemple pour un lecteur cassette : tapez les premières lettre de « lecteur »

Les catégories disponibles figurent dans le cadre « supérieur », de la fenêtre qui s'affiche à l'écran

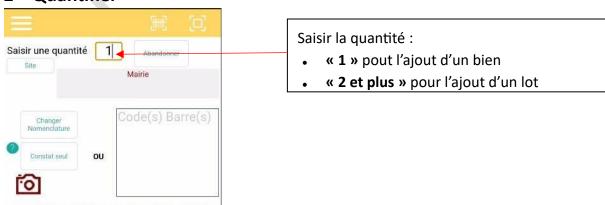
**IMPORTANT**: ne pas sélectionner une immobilisation dans ce rectangle



Une fois la description sélectionnée, cliquer sur « Inventorier »



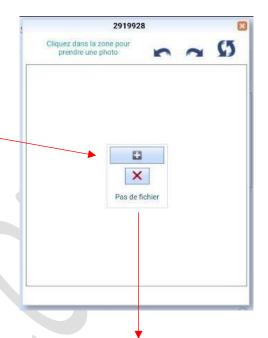
## 2 - Quantifier



# 3 - Photographier



3. Ajouter une photo en cliquant sur 🔯

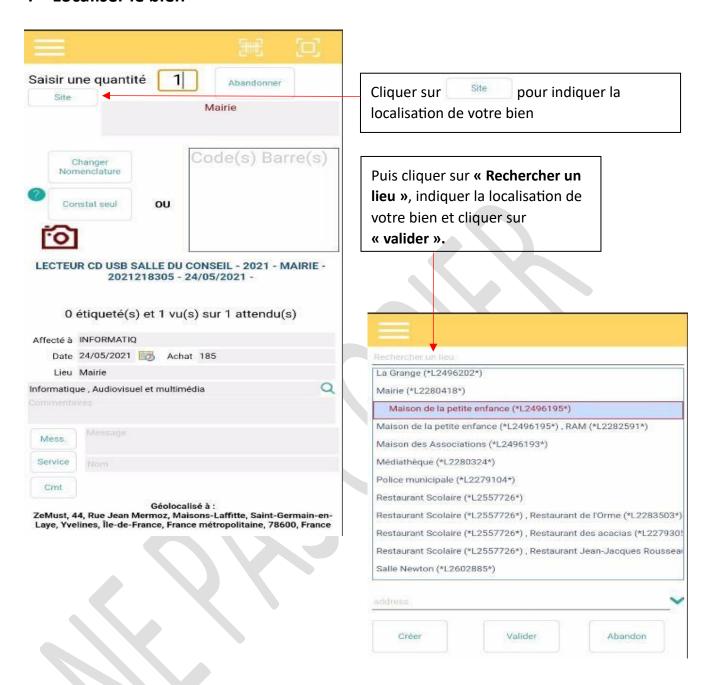


Pour ajouter une photo, cliquer sur puis prenez la photo depuis votre téléphone pro



Une fois la photo prise, le bouton enregistrer va apparaître en haut à gauche de la page. Cliquez dessus pour valider.

### 4 - Localiser le bien



## 5 - Constater



Cliquer sur « **constat seul** » pour finaliser votre constat.